

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABILES À VOTER S'AYANT INSCRITES ET AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

Règlement N° 06-2022

Règlement #06-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour la mise en œuvre du volet 2 du programme sani-prêt pour l'installation, le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 7 février 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval a adopté le Règlement #06-2022 décrétant une dépense et un emprunt pour la mise en œuvre du volet 2 du programme sani-prêt pour l'installation, le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques
2. La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* prévoit la possibilité pour les personnes bénéficiant du programme sani-prêt, de renoncer à la tenue d'un scrutin référendaire sur le Règlement #06-2022 décrétant une dépenses et un emprunt pour la mise en œuvre du volet 2 du programme sani-prêt pour l'installation, le remplacement ou la mise aux normes des installations septiques.
3. Plus spécifiquement, les citoyens bénéficiant de ce programme peuvent signer et/ou transmettre par écrit une renonciation à la tenue d'un registre et aient approuvé le règlement.
4. Cette renonciation doit être signée par la majorité des 10 propriétaires bénéficiant du règlement soit un minimum de 5 propriétaires.
5. Cette demande de renonciation signée doit être remise à la secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval au plus tard le 28 février 2022 avant 16 h.

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 8 février 2022



Hélène Chassé, *g.m.a.*
Directrice générale et Secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS RENONCIATION TENUE D'UN SCRUTIN #06-2022

Je, soussignée, Hélène Chassé, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 8 février 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de février 2022.

Hélène Chassé, *g.m.a.*
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

